



Promotion de la viabilité environnementale

La Banque européenne d'investissement agit en faveur de la viabilité environnementale – ainsi que du bien-être social étroitement lié à celle-ci –, à l'appui de la politique de l'UE sur le développement durable. La démarche générale adoptée par la Banque à cet égard est exposée dans sa stratégie et son plan d'activité, ainsi que dans plusieurs documents sur la responsabilité d'entreprise et, très récemment, dans la dernière version de sa « Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale »¹. Celle-ci renforce les exigences environnementales et sociales que la BEI applique aux projets qu'elle finance. En outre, cette dernière version de la Déclaration met tout particulièrement l'accent sur deux des défis environnementaux majeurs du XXI^e siècle, à savoir la nécessité d'atténuer les changements climatiques et de s'y adapter et l'obligation de s'attaquer à la dégradation et à l'utilisation non durable des écosystèmes et de la biodiversité qui leur est associée.

La définition de la responsabilité environnementale et sociale de la BEI se réfère à trois grands objectifs : le premier d'entre eux est de faire en sorte que tous les projets qu'elle finance respectent les normes et principes environnementaux de l'UE. Le deuxième consiste à promouvoir des projets spécifiques qui contribuent à la protection et à l'amélioration de l'environnement naturel et bâti et participent à la promotion du bien-être social, en application de la politique de l'UE en la matière, telle qu'elle est formulée dans le sixième Programme d'action pour l'environnement (6^e PAE), intitulé « Environnement 2010 : notre avenir, notre choix ». La BEI soutient des investissements environnementaux visant spécifiquement à lutter contre les changements climatiques, à protéger la nature et la biodiversité, à traiter les relations entre environnement et santé et à encourager l'utilisation durable des ressources naturelles et la gestion des déchets. Le troisième grand objectif de la BEI consiste à gérer son empreinte environnementale, non seulement au sein de sa propre organisation, mais également dans le contexte des projets qu'elle finance.

Faits nouveaux²

Un certain nombre d'améliorations à apporter sur les plans environnemental et social ont été recensées et mises en œuvre en 2009 :

- suite à l'organisation d'une vaste consultation publique, en février 2009, la « Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale » a été approuvée par le Conseil d'administration ;
- conséquence du point qui précède, le « Manuel des bonnes pratiques environnementales et sociales » a été révisé et mis à jour ;
- en 2009, les prêts octroyés par la BEI en faveur des énergies renouvelables ont fortement progressé et ses activités à l'appui de l'efficacité énergétique se sont également renforcées ;
- en mai 2009, la BEI et la KfW ont lancé leur Programme II d'acquisition de crédits carbone. Il s'agit de la deuxième tranche d'un fonds établi par la Banque européenne d'investissement et la Kreditanstalt für Wiederaufbau pour l'achat de crédits carbone. Ce nouveau programme cible des projets réalisés dans les pays les moins avancés (PMA), ainsi que certains programmes d'activités aussi appelés mécanismes programmatiques pour un développement propre. Le Programme II d'acquisition de crédits carbone de la BEI et de la KfW concerne l'achat de crédits carbonés à la fois antérieurs et postérieurs à 2012.
- le mécanisme européen pour des transports propres (*European Clean Transport Facility*) ou MFTP, approuvé par le Conseil « Affaires économiques et financières » de l'Union européenne (ECOFIN) le 2 décembre 2008 est pleinement opérationnel. Ce programme de financement soutient des investissements en recherche-développement et innovation portant sur la réduction des émissions et l'efficacité énergétique dans le secteur des transports au sein de l'UE ;

¹ <http://www.eib.org/about/news/eib-statement-of-environmental-and-social-principles-and-standards.htm>

² Voir aussi la fiche thématique 09 (La BEI soutient la réalisation des objectifs de l'UE en matière d'énergie) et la fiche thématique 03 (L'action de la BEI contre les changements climatiques).



- en 2009, la Banque a fait des progrès significatifs sur la voie de l'intégration des enjeux liés aux changements climatiques dans les pratiques opérationnelles de ses services. Elle a achevé la mise au point d'un premier ensemble de méthodologies de calcul de l'empreinte carbone reposant sur les meilleures pratiques en matière de comptabilité des gaz à effet de serre à l'échelle internationale ; ces méthodologies ont été testées avec succès sur un échantillon représentatif de projets signés au cours du premier semestre 2009. Les travaux entrepris par la Banque dans ce domaine se poursuivront en 2010 et devraient permettre, en définitive, de mieux comprendre le rôle de la BEI dans le contexte des efforts d'atténuation des changements climatiques mis en œuvre à l'échelle de l'UE et à l'échelle mondiale ;
- la BEI a accordé un financement d'un maximum de 30 millions d'EUR au nouveau fonds de capital-investissement Dasos Timberland Fund I, spécialisé dans l'acquisition d'actifs dans le secteur forestier en Europe et sur des marchés émergents. La philosophie au cœur de l'activité du fonds consiste à promouvoir une gestion forestière durable en investissant dans des programmes qui respectent les principes internationaux de développement durable, notamment le processus paneuropéen relatif aux critères et indicateurs de gestion durable des forêts et les principes et critères du Forest Stewardship Council ;
- les lignes directrices pour l'évaluation sociale ont été perfectionnées, de manière à les rendre plus spécifiques et sans équivoque ;
- grâce à un vaste programme de formation et de sensibilisation du personnel, il a été possible de renforcer la prise en compte des questions environnementales et sociales dans le cadre des procédures internes de la Banque ;
- JESSICA (*Joint European Support for Sustainable Investment in City Areas* – Soutien européen conjoint à l'investissement durable dans les zones urbaines), l'initiative conjointe de la Commission européenne et de la BEI en matière de politique de cohésion, lancée avec le soutien de la Banque de développement du Conseil de l'Europe, a enregistré des progrès considérables ;
- enfin, au début de 2009, une nouvelle équipe constituant le bureau des questions environnementales et sociales (ESO), ainsi que trois groupes de travail interdirectionnels sur l'environnement, les questions sociales et la lutte contre les changements climatiques, ont été créés pour renforcer l'aptitude de la Banque à concrétiser des projets durables et pour accroître la visibilité de son travail dans ce domaine.

Prêts à l'appui de projets environnementaux

En 2009, la BEI a signé des contrats de financement relatifs à 176 projets environnementaux, pour un montant total de 25,3 milliards d'EUR, soit 32 % du montant global de ses prêts (en 2008, la BEI avait financé 150 projets environnementaux, pour un montant total de 18 milliards d'EUR).

L'UE a drainé la majeure partie des prêts en faveur de l'environnement : en 2009, 152 projets liés à l'environnement réalisés dans l'UE ont bénéficié d'un concours direct de la BEI pour un montant total de 23,6 milliards d'EUR. Ce chiffre ne tient pas compte des composantes environnementales de projets dont l'objectif principal n'est pas directement lié à l'environnement car celles-ci ne sont pas comptabilisées par la BEI à l'heure actuelle. Dans l'UE, ce sont le climat, l'environnement et la santé et les transports durables qui ont absorbé l'essentiel des financements.

Dans les pays préadhésion, le montant des prêts en faveur de la protection de l'environnement s'est établi à 695 millions d'EUR. Dans les pays partenaires méditerranéens, les prêts à l'appui de projets environnementaux se sont élevés à 446 millions d'EUR. Il faut y ajouter 89 millions d'EUR pour des opérations à caractère environnemental dans les pays ACP (y compris en Afrique du Sud), 410 millions d'EUR pour plusieurs projets en Asie et en Amérique latine et 18 millions d'EUR pour des projets dans les autres pays voisins et partenaires situés à l'est de l'UE.



Quelques exemples de projets financés en 2009 :

Égypte : le projet IWSP (*Integrated Water and Wastewater Services Programme* – Programme en faveur de services intégrés d'adduction d'eau et d'assainissement), qui concerne des investissements relatifs à l'adduction d'eau et au traitement des eaux usées dans quatre gouvernorats situés dans le delta du Nil, s'est vu octroyer un prêt de la BEI d'un montant de 70 millions d'EUR. Il s'agit essentiellement d'un prêt-cadre accordé à l'appui d'une centaine de sous-investissements relevant d'un même secteur. Ce programme concourra à l'amélioration de l'environnement et des conditions de vie d'environ quatre millions de personnes. En assurant la fourniture sûre et fiable de services d'eau et en améliorant l'assainissement, il contribuera à réduire les incidences des maladies transmises par l'eau, à promouvoir l'amélioration des conditions d'hygiène, ainsi que l'amélioration de l'environnement.

Espagne : la BEI a prêté 80 millions d'EUR à GEMASOLAR 2006 SAU pour financer la réalisation d'une centrale solaire à concentration de petite dimension, d'une capacité électrique nominale de 17 MWe, au lieu-dit « La Monclova », sur le territoire de la commune de Fuentes de Andalucía. La nouvelle centrale constituera la première application commerciale de la technologie d'énergie solaire à concentration ainsi que le seul projet commercial de démonstration à faire appel à la technologie solaire de récepteur central et de champ d'héliostats et à disposer d'un nouveau système de stockage thermique utilisant des sels fondus. Cette centrale, dont la construction nécessitera l'embauche d'un millier d'ouvriers, fournira une énergie propre et sûre à 25 000 foyers et contribuera à la réduction des émissions de CO₂.

Royaume-Uni : la Banque a accordé à la Greater Manchester Waste Disposal Authority un prêt de 182 millions de GBP (200 millions d'EUR) pour l'aider à mettre en place et à entretenir des services intégrés de gestion de déchets pour le traitement et l'élimination des déchets municipaux. Ce projet, qui constitue l'un des premiers exemples de partenariat public-privé (PPP) dans le secteur des déchets, devrait avoir des incidences environnementales positives sur la population de Manchester et de sa banlieue car il permettra de mettre progressivement fin à la pratique actuelle de mise en décharge de déchets non traités. En outre, grâce à la mise en place de ces services intégrés de gestion des déchets, l'agglomération du Grand Manchester vise à accroître les taux de recyclage et de compostage dans la région, qui ont toujours été faibles par rapport à la moyenne nationale.

Monténégro : le prêt de 27 millions d'EUR que la BEI a octroyé en faveur de la gestion des déchets solides a pour objectif de soutenir la première phase de la mise en place d'un système de gestion des déchets solides à la fois durable et conforme aux normes de l'UE et aux directives nationales. Ce projet englobe la mise en place de décharges contrôlées intercommunales, de stations de transfert et d'installations de recyclage, ainsi que la remise en état d'une trentaine de décharges. Parallèlement à la création d'un système de gestion des déchets solide à l'échelle nationale, cet investissement devrait contribuer à réduire la pollution des eaux et des sols.

Pour plus d'informations, prière de consulter le site Web de la BEI www.bei.org

Contacts pour la presse :

Secrétariat du Bureau de presse

email : presse@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 21000 ; fax : (+352) 43 79 – 61000

Questions générales :

Bureau d'information de la BEI

email : info@bei.org ; tél. : (+352) 43 79 – 22000 ; fax : (+352) 43 79 – 62000